



Ville
MANSLE-LES-FONTAINES

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le 25/03/2026

ID : 016-200099455-20260320-DE2026_03_005-DE

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANSLE-LES-FONTAINES

Séance du vendredi 20 mars 2026

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes), sous la présidence de Christian CROIZARD.

Nombre de membres en exercice : 23

Membres présents : 19 Christian CROIZARD, Jonathan CHARRIAUD, Marie-Danièle THURU, Marie-Claude LEMAIRE, Christian BARBANCHON, Renée ZAJAC, Pascal LABRUNIE, Eric GOURDON, Jean-Christophe BORDAS, Sylvie HERRMAN, Gaëtan BERREHOUC, Nathanaël CHADOUTEAU, Didier BEAULIEU, Héloïse FELIX, Marie FRANCESCONI, Martine LANDIER, Stéphanie MASIA, Lyonel SEGEARD, Anne PELLISSIER

Absents représentés : 1 Bérangère ROQUET représentée par Lyonel SEGEARD

Absents et Excusés : 3 Jimmy HENTRY, Helena RIFFAUD, Nicolas DENYS

Membres votants : 20

Date de la convocation : 16/03/2026

Secrétaire de séance : Stéphanie MASIA

Délibération dûment publiée sur www.manslelesfontaines.fr en vertu du Décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021

DE2026_03_005 - Création du nombre de poste d'adjoints

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2113-1 et L.2122-2 ;

CONSIDERANT que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal ;

CONSIDERANT que les Maires délégués sont adjoints de plein droit au maire de la commune nouvelle et ne sont pas comptabilisés dans l'effectif de 30 % ;

Au vu de ces éléments, le Maire propose de fixer à QUATRE le nombre des adjoints au Maire de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE QUI PRECEDE ET EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES, DECIDE :

Ø DE CREER 4 (QUATRE) postes d'Adjoints au Maire.

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le 25/03/2026

ID : 016-200099455-20260320-DE2026_03_005-DE

SLOW

Pour copie conforme,

Le Maire de Mansle-les-Fontaines,
Christian CROIZARD



DE2026_03_005